

Collecte des ordures ménagères

Les bacs et colonnes contenant les ordures ménagères des particuliers sont collectés chaque semaine.

En bref

La collecte des ordures ménagères et leur traitement sont une compétence de Nantes Métropole, assurée par des entreprises en délégation de service public. Selon les cas, la collecte s'effectue en porte à porte ou par apport volontaire (colonnes).

Pour qui ?

Tous les particuliers résidant à Saint-Herblain bénéficient de la collecte des ordures ménagères. Des dispositions particulières sont appliquées aux professionnels (prendre contact avec Nantes Métropole).

La démarche

Les ordures ménagères sont collectées toutes les semaines, la fréquence du ramassage variant selon le secteur et le type d'habitat. Le territoire communal est divisé en plusieurs secteurs : pour connaître le jour de collecte à votre domicile, contactez directement le pôle Loire Chézine de Nantes Métropole.

Les sacs contenant les déchets ménagers doivent être bien fermés et placés dans les bacs plastiques mis à disposition par Nantes Métropole. Il est **impératif de sortir les bacs la veille au soir du jour de collecte ou avant 6h du matin le jour de collecte**. Les bacs endommagés ou volés peuvent être remplacés gratuitement, sur demande auprès du pôle Loire Chézine.

Pour **connaître votre jour de collecte**, rendez-vous sur la page [Ramassage des déchets](https://metropole.nantes.fr/ramassage-dechets) (<https://metropole.nantes.fr/ramassage-dechets>) du site internet de Nantes métropole.

En cas de jour férié dans la semaine, le jour hebdomadaire de collecte est reculé d'une journée (par exemple, si le jour de collecte est le lundi et que celui-ci est férié, la collecte est décalée au lendemain, mardi).

Contacts

Nantes Métropole
Pôle Loire Chézine
6 rue Virginia-Woolf
44800 Saint-Herblain
02 28 03 41 50

Liens utiles

Rubrique Déchets, propreté, eau, énergie du [site de Nantes Métropole](https://metropole.nantes.fr/services/dechets-proprete-eau-energie) (<https://metropole.nantes.fr/services/dechets-proprete-eau-energie>)